A-t-il en main, actuellement, un dossier concernant les présumées activités subversives de la Compagnie des jeunes Canadiens ou de certains de ses volontaires?

[Traduction]

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je n'accepte pas le préambule à cette question, monsieur l'Orateur. La Gendarmerie royale du Canada—et je parle ici au nom du solliciteur général—a reçu des copies de certains documents de la police de Montréal en rapport avec les activités de la Compagnie des jeunes Canadiens au Québec.

Il intéresserait peut-être la Chambre d'apprendre que ces documents ont été reçus entre le 29 octobre et le 20 novembre. Le 21 novembre la police de Montréal en a communiqué d'autres. Le 24 novembre deux autres séries ont été envoyées et une autre les 20, 21 et 25 novembre. Sauf erreur, d'autres documents ont été reçus encore hier soir, dans le cadre des mesures ordinaires prises de concert par les forces policières fédérales, provinciales et municipales.

Je dirai que le gouvernement examinera soigneusement cette documentation avant de décider de la ligne de conduite à adopter à l'égard de la Compagnie des jeunes Canadiens. J'ajoute que même s'il incombe au gouvernement fédéral de décider des mesures à prendre à l'égard de la direction de la Compagnie à l'avenir il attendra sans doute le rapport du comité parlementaire. Intenter des pousuites pour des infractions présumées au Code criminel relève, dans le cadre de l'administration de la justice, des autorités provinciales.

[Français]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Étant donné qu'il vient de déclarer que son ministère avait reçu de temps à autre des documents de la Gendarmerie royale du Canada, j'aimerais d'abord savoir si ces documents avaient été demandés par son ministère et, ensuite, s'ils ont été étudiés en même temps que le comité parlementaire faisait son enquête.

[Traduction]

L'hon. M. Turner: Oui, monsieur l'Orateur, les légistes de la Couronne ont reçu ces documents de la Gendarmerie royale du Canada, et nous les étudions.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au premier ministre. Elle découle de [M. Fortin.]

celle posée par le chef de mon parti. Après avoir eu connaissance de cette affaire, le printemps dernier peut-être, selon vous, vous vous êtes adressé au solliciteur général...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentant aurait-il l'obligeance d'adresser sa question à la présidence?

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si, après avoir eu connaissance de cette affaire, le printemps dernier peut-être, selon lui, il s'est adressé au solliciteur général pour que celui-ci invite la GRC à faire un rapport? S'il ne peut pas répondre aujourd'hui, étant donné que le solliciteur général ne vient pas à la Chambre ce jour de la semaine, est-il prêt à s'engager à ce que le ministre fasse une déclaration ou à faire lui-même une déclaration demain quant aux mesures prises après qu'il a eu connaissance de l'affaire, si tant est que des mesures aient été prises?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je puis répondre à cette question de mémoire, je pense. Essentiellement, j'ai demandé à M. Saulnier de nous aider en nous fournissant des preuves à l'appui de ses doutes ou de ses allégations. C'est l'attitude que nous avons toujours prise. Depuis, il nous a transmis des documents que nous avons examinés avec toute la célérité possible, comme le ministre de la Justice l'a mentionné.

M. Horner: Depuis le 29 octobre.

Le très hon. M. Trudeau: Qu'est-ce qui vous tracasse?

Une voix: C'est votre affaire.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice et c'est en fait une demande d'éclaircissement. Si j'ai bien compris, le ministre a dit qu'il avait reçu de la police de Montréal des rapports sur l'activité de la CJC et il a indiqué, me semble-t-il, que le gouvernement a fait entreprendre une enquête indépendante par la GRC à la suite d'un rapport reçu à ce sujet?

L'hon. M. Turner: Non. J'ai dit que, à cause de la collaboration qui existe dans ce domaine, la Gendarmerie royale a reçu certains des documents saisis. Nous ne sommes pas certains du tout que tous les documents nous soient parvenus, mais nous en avons reçu qui ont censément été saisis par la police montréalaise. Ils ont été étudiés par la Gendarmerie royale et ont été soumis dans ce même but aux légistes de la Couronne du ministère de la Justice.